

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, pour l'exercice
d'une activité de mareyage, d'expédition, filetage, d'achat vente et
de négoce de produits de la mer.**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI LES OLIVIERS a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer d'une surface de 850 m² pour les parcelles 10 et 11 de l'îlot 12 sises 11 et 13 rue d'Alsace à Boulogne/Mer, cadastrée BE 243 et 242.

Pour cette emprise parcellaire, la SCI LES OLIVIERS est titulaire de deux Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droits réels dont les échéances sont fixées au 31 décembre 2021.

Elle envisage de réaliser des investissements sur cet ensemble immobilier, dont le montant est estimé à 90 230.00 € HT, visant à pérenniser son ensemble immobilier et portant sur des travaux de réfection de toiture et de façade.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 20 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 850 m² pour l'exercice d'une activité de de mareyage, d'expédition, filetage, d'achat vente et de négoce de produits de la mer.

- Durée de l'autorisation : 20 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR .3 582.75 € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur valeur 2021.

- Montant prévisionnel des investissements projetés d'un montant total de 90 230.00 € HT.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/03/2022.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 20 décembre 2021 – 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SCI LES OLIVIERS représentée par Monsieur Frédéric RIDEZ, actuel Gérant, de la Société Civile Immobilière, dont le siège est à BOULOGNE/MER (62200), 11 rue d'Alsace, immatriculée sous le numéro de SIREN 498 814 904 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).
- Date de publication du présent avis : jeudi 2 décembre 2021